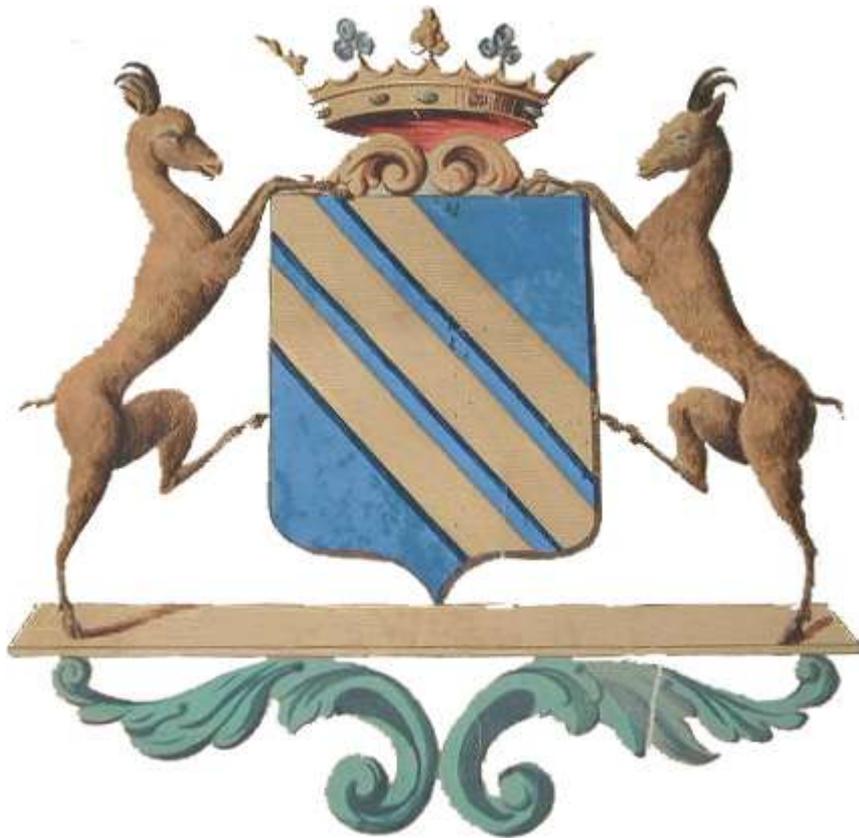


*Généalogie de la famille*

*Rousseau de Chamoy*



*Amaury de la Pinsonnais – Avril 2001 – Mai 2004*



# Introduction

*La base de ce document provient du Dictionnaire de la Noblesse française, de M. de la Chesnay-Desbois (généalogie rédigée d'après un mémoire dressé sur titres originaux et l'arbre généalogique, en 1763, par feu le Chevalier Blondeau de Charnage<sup>1</sup>).*

Maison originaire du duché de Bourgogne, notamment du Comté de Tonnerre, et l'une des plus anciennes de ce duché. Un cadet de cette famille qui avait suivi le parti des armes, s'attacha en qualité d'Ecuyer à René de Beauvilliers, comte de Tonnerre & de St.-Aignan en Berry. Il se fixa en la ville de St.Aignan et fut seigneur de la Corbillière en Berry, du fief de Brandon en Touraine, du chef de sa femme, & de Candé ; et fut tige de plusieurs branches qui s'établirent en Berry, dans le Poitou, la Touraine, à Blois et à Paris. Plusieurs de ces branches sont éteintes, il en subsiste deux<sup>2</sup> à savoir celle des seigneurs de Villejoin, de la Gorre, de la Grandchardon, de Souvigny et d'Orfontaine, établis à Blois, et par le service militaire dans l'Ile de St.-Jean. L'autre branche est celle des seigneurs de Chamoy en Champagne, barons de Vaucemain<sup>3</sup>, Sommeval<sup>4</sup>, la Brossotte, Montigny, le Mesnil-St.-Georges, la Forêt-Beauregard, et d'Auxon, aussi en Champagne, de la Hermonière et de Laubardière, issus cadets des Seigneurs de Brandon et de Verneuil. L'extinction des branches aînées de cette maison et la transmigration d'un cadet dans le Berry duquel descendent les branches qui subsistent, ces deux motifs ont causé la perte de ses anciens titres. Mais ceux qui lui restent, quoiqu'en petit nombre, en prouvent assez l'antiquité et la noblesse. Depuis son établissement à St.-Aignan en Berry, elle a donné à l'Etat des hommes d'armes dans les Compagnies d'Ordonnances de nos Rois, un grand nombre d'officiers, la plupart chevaliers de Saint-Louis, dont plusieurs sont encore au service<sup>5</sup>, des magistrats distingués par leur mérite, un envoyé en diverses Cours, qui fut ministre plénipotentiaire pour la Couronne de France à la diète impériale tenue à Ratisbonne, un lieutenant-général du Gouvernement de Paris, un commandant pour Sa Majesté dans l'Ile St-Jean, dépendante de l'Ile Royale, à présent Gouverneur de l'Ile de la Désirade, et plusieurs autres personnages de mérite.

## Armes

Les Rousseau portent *d'azur, à 3 bandes d'or*. Supports : deux chamois.

- 
- 1 L'arbre généalogique dont il est question plus haut a été retrouvé récemment. Pour plus de renseignements, contactez l'auteur de ce document
  - 2 Au moment où écrit la Chesnay-Desbois.
  - 3 Que la Chesnay-Desbois écrit Vocemain.
  - 4 Que la Chesnay-Desbois écrit Sommerval. Des lettres patentes de décembre 1345 amortirent la fondation faite par Louis de Vaucemain, maître des requêtes de l'hôtel, depuis évêque de Chartres, d'une chapelle en son château de Sommeval. La seigneurie fut achetée en 1681 par les Rousseau, qui la possédaient encore à la Révolution (Quid).
  - 5 Toujours au moment où écrit La Chesnaye-Desbois.

## Filiation

**I Girard Rousseau**, chevalier, vivait vers 1200. Il est dit père de Pierre, qui suit, dans un acte de 1259.

**II Pierre Rousseau**, chevalier, possédait des biens dans le territoire et lieu d'Estalante, duché de Bourgogne, et avait les dîmes dans les lieux et finages de Fontaine-lès-Dijon, de Puoilly et de St-Martin. Il vendit ces dîmes, avant 1253, à Eudes le Riche, chevalier, lequel les revendit la même année à Hugues, IV<sup>ème</sup> du nom, 8<sup>ème</sup> duc de Bourgogne, de la première race, et comte de Châlons : ce prince les donna en échange, par acte de 1254, aux abbés et religieux de St-Etienne de Dijon. Dans les actes d'acquisition et d'échange de ces dîmes, ledit Pierre Rousseau est qualifié de « Messire et Chevalier ». Il vendit, en 1259, au même Hugues IV, les biens qui lui appartenaient dans le finage et lieu d'Estalante : dans cet acte, il a la qualité de chevalier, et il y est dit fils de Girard Rousseau. Le nom de sa femme n'est pas connu, mais suivant le temps<sup>6</sup>, il fut père de Huet, qui suit.

**III Huet Rousseau**, qui est qualifié d'Archer du Roi dans des lettres patentes de Philippe le Bel, de 1288, par lesquelles ce monarque lui fait don d'un manoir qu'il avait à Luthy, et d'autres héritages mentionnés dans ces mêmes lettres, à la charge que lui et ses successeurs, pour raison de cette libéralité, donneraient à Sa Majesté six flèches chaque année. Il laissa :

**IV Etienne Rousseau**, vivant en 1300, qui possédait un fief dans la châtelainie de Bleneau, située dans le voisinage du comté de Tonnerre, lequel relevait directement de la seigneurie de Villeneuve-le-Roi, et en arrière-fief de la châtelainie de Bleneau. Il ne vivait plus en 1350, et laissa, entre autres enfants :

1. **Etienne**, qui suit,

2. **Pierre**, qui servait, en 1370, en qualité de chevalier-bachelier, dans la compagnie de Bertrand du Guesclin, comte de Longueville et de Bourges, Connétable de France, composée de 23 chevaliers-bacheliers et de 270 écuyers, comme il est prouvé par le montre de cette dite Compagnie, dont la revue fut faite à Caen le 1<sup>er</sup> décembre 1270.

**V Etienne Rousseau**, II<sup>ème</sup> du nom, écuyer, était mineur en 1350, ainsi qu'il est justifié par un hommage en forme d'aveu et dénombrement, rendu le vendredi après la Toussaint 1350, par Jean de Courtenay, sire de St-Briçon et de Champignelle, pour ce que "son cher et aimé oncle Monsieur Jean de Saint-Verain, sire de Bleneau, tenait de lui en fief", par la raison que la terre de Bleneau avait été donnée en son fief audit Jean de Saint-Verrain. Cet aveu fut rendu à la comtesse douairière de Bar, pour raison de la châtelainie de Bleneau, relevant de cette princesse, à cause de sa terre de Puisaye, et l'on voit dans cet aveu que plusieurs gentilhommes tenaient leurs fiefs et arrière-fiefs de laditte châtelainie de Bleneau : parmi ces gentilhommes sont compris les enfants de feu Etienne ; ce qu'il fait connaître qu'ils étaient en minorité. Il est probable<sup>7</sup> qu'Etienne II eut pour enfants :

<sup>6</sup> D'après CD : cette filiation n'est pas confirmée.

<sup>7</sup> CD : Mais cette filiation n'est toujours pas confirmée.

1. **Guiot**, qui suit,
2. **Jean**, qui obtint des lettres d'abolition en 1448.

**VI Guiot** ou **Gui Rousseau** suivit le parti de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, sous les ordres de Jacques, Seigneur d'Aumont, de Meru et de Chapt, conseiller, chambellan de ce prince, et sous le commandement de Philibert de Vaudrey, gouverneur du Tonnerrois, lequel fut mandé, ainsi que le Seigneur d'Aumont, au moi de mai 1432, par le duc de Bedford, régent du royaume, de venir avec lui servir au siège de Lagny, avec leurs compagnies, qui étaient de 4 à 500 combattants, hommes d'armes et de trait, et qui y furent jusqu'au 28 août suivant.

**VII Etienne Rousseau**, III<sup>e</sup> du nom, qui quitta le comté de Tonnerre, et vint s'établir en Berry. Il fut seigneur de la Corbillière en Berry, du fief de Brandon en Touraine, du chef de sa femme, et du fief de Candé. Il naquit vers 1460. Etant originaire du Comté de Tonnerre, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, et d'une des plus nobles et des plus anciennes familles de Bourgogne, comme cadet de cette Maison, il eut une fortune peu considérable. C'est depuis cet Etienne que la filiation est prouvée par titres authentiques. Il suivit le parti des armes, et s'attacha dans la suite, en qualité d'écuyer, à René de Beauvilliers, comte de Saint-Aignan & de Tonnerre, qu'il accompagna, et vers 1500, il s'établit en la ville de St.-Aignan en Berry, sur la rivière de Clère, où le comte, en récompense de ses services, lui donna l'office de bailli de St-Aignan, comme il conte par une enquête faite le 27 juin 1586, par René, son petit-fils. Ledit Etienne épousa **Jeanne de Bellier**, dame de Brandon en Touraine, que l'on croit être issue de Guillaume, écuyer, capitaine et garde du Château de Chinon, bailli de Troyes, maître d'hôtel du Roi, grand veneur de France et maître de la vénerie de Sa Majesté en 1421, et d'Anne de Maillé. Ils ne vivaient plus le 23 décembre 1532, quand leurs enfants partagèrent leurs successions, savoir :

1. **Etienne**, qui suit,
2. **Jacques**, auteur de la branche des seigneurs de Brandon, rapportée page 5,
3. **Antoine**, tige de celle des seigneurs de Lestang, dont il sera parlé page 9,
4. **Jeanne**, morte sans alliance.

**VIII Etienne Rousseau**, IV<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de la Corbillière, partagea noblement les successions de ses père et mère avec ses frères et sa soeur, devant Renaudet, notaire et tabellion en la Cour du comté de St.-Aignan, le 23 décembre 1532, et épousa, par contrat du 20 janvier 1540, passé en la ville de St.-Aignan devant Gabriel Daussainet, notaire, **Catherine de Rouan**, fille de Pierre, écuyer, sieur de Pechonet, et de Catherine Brebier. Ses frères et sa soeur furent présents à ce contrat de mariage. Il eut :

1. **Gabriel**, qui suit,
2. **Claude**, licencié-ès-lois, conseiller du Roi au siège Royal de Loches en Touraine, présent au contrat de mariage de son frère aîné.

**IX Gabriel Rousseau**, écuyer, seigneur de la Grandchardon, fut présent au contrat de mariage de Charlotte, sa cousine germaine, fille de Jacques, et épousa, par contrat du 13 avril 1585, **Jeanne Ricoul**, fille de Louis, et de Sylvie Ginet, dont :

1. **Gabriel**, qui suit,

2. **Louis**, écuyer, sieur du Menil.

**X Gabriel Rousseau**, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, sieur de la Gorre et de Villejoin, épousa, par contrat du 18 juin 1618, passé à Blois devant René Boutault, notaire, **Jeanne Boullais**, nièce de Gabriel, écuyer, archer des Gardes-du-Corps du Roi, et fille de Louis & de Marie le Marié, de la ville de Blois. Son père assista à son contrat de mariage, ainsi que Louis, son frère, et les parents de sa femme. Il ne vivait plus en 1653, et laissa :

**XI Gabriel Rousseau**, III<sup>e</sup> du nom, écuyer, sieur de la Gorre et de Villejoin, gentilhomme de S.A.R. Gaston de France, qui épousa, par contrat du 9 novembre 1653, **Marie Baudron**, fille d'Antoine, de la ville de Blois. Il était mort avant le 19 septembre 1699. Son épouse lui survécut, et leurs enfants furent :

1. **Gabriel**, qui suit,
2. **Pierre**, écuyer, seigneur de Souvigny, chevalier de St.-Louis, et capitaine dans les troupes de l'Isle Royale. Il vivait encore le 10 janvier 1733, lorsqu'il fut présent au contrat de mariage de Gabriel, V<sup>e</sup> du nom, son neveu. Il avait épousé **Jeanne de la Tour**, dont :
  - A. **Pierre**, Ecuyer, Seigneur de Souvigny, Enseigne dans les troupes de l'Isle Royale, tué au premier siège de Louisbourg,
  - B. **Marie-Josèphe**, mariée à **N... de Chaffin de Thierry**, Chevalier de St.-Louis, capitaine d'infanterie, mort à Louisbourg,
  - C. **Charlotte**, mariée à **N... le Neuf**, écuyer, seigneur de la Vallière, et aussi capitaine dans les troupes des Colonies.
3. **Charles-Emmanuel**, écuyer, sieur d'Orfontaine, lieutenant de vaisseau, tué dans un combat naval,
4. **Marie-Anne** ou **Anne-Marie**, qui fut mariée,
5. **Marguerite**, décédée à Blois, sans alliance.

**XII Gabriel Rousseau**, IV<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Villejoin, capitaine d'infanterie au Régiment de la Marine à Louisbourg, Isle Royale, épousa, à l'âge de 25 ans, par contrat passé à Plaisance, dans l'Isle de Terrebonne, le 14 avril 1708 (devant François Durand-la-Garenne, commissaire de la Marine pour le Roi, subdélégué de l'Intendant de Canada, et juge de l'Amirauté, et devant Basset, greffier, notaire, commis par ledit Durand), **Marie-Josèphe Bertrand**, fille de François, colonel de la milice du lieu de Plaisance, et de Jeanne Giraudet. Sa veuve se remaria à Charles-Joseph d'Aillebout, écuyer, lieutenant de la Compagnie de la Marine à Louisbourg en 1729, ensuite capitaine en 1733. Elle eut de son premier mari :

1. **Gabriel**, qui suit,
2. **Michel**, écuyer, seigneur d'Orfontaine, capitaine d'une Compagnie de la Marine, chevalier de St.-Louis, marié, par contrat du 3 mai 1757, passé au Port-la-Joie, Ile St.-Jean, devant Nicolas Rochard, greffier du Conseil de Guerre, et faisant les fonctions de notaire audit lieu, **Angélique le Neuf de la Vallière**, fille de Michel, chevalier de St.-Louis, major de l'Isle Royale, et de Renée Bertrand.
3. **Marie-Anne**, mariée, par contrat du 15 janvier 1729, passé à Louisbourg, à **François le Coustre**, écuyer, sieur de Bourville, chevalier de St.-Louis, major, et depuis lieutenant

du Roi de l'Isle Royale,

4. **Marguerite**, mariée, par contrat du 25 septembre 1737, passé à Louisbourg devant Jean Labordène, notaire royal, à **Robert Tarride du Haget**, écuyer, alors lieutenant de la Compagnie d'Infanterie de Marine de garnison de Louisbourg, depuis major des troupes de l'Isle Royale, et chevalier de St.-Louis, mort à Brest.

**XIII Gabriel Rousseau**, V<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Villejoin, né à Plaisance dans l'Evêché de Québec, a été successivement lieutenant de la Compagnie au détachement de la Marine, major de Louisbourg, commandant pour le Roi à l'Isle Saint-Jean, chevalier de Saint-Louis, a été fait gouverneur pour le Roi de la Désirade, par provisions du 1<sup>er</sup> janvier 1763, et est brigadier des armées du Roi. Il a épousé, 1<sup>o</sup> par contrat du 10 janvier 1733 passé à Louisbourg devant Claude-Joseph de Marest, Notaire, **Anne-Angélique de Ganne-Falaise**, née en la Province de l'Acadie, fille de Louis-François, écuyer, sieur de Falaise, chevalier de Saint-Louis, major de la Province de l'Acadie, et de Marguerite le Neuf de la Vallière, et 2<sup>o</sup> par contrat du 29 décembre 1753, passé à Louisbourg devant la Borde et Baquerise, notaires royaux, **Barbe le Neuf de la Vallière**, veuve de Louis de Lort, conseiller au Conseil Supérieur de Louisbourg et fille de Michel, écuyer, seigneur de la Vallière, chevalier de Saint-Louis, major de l'Isle Royale, et de Renée Bertrand. Du premier lit il a :

1. **Charles-Gabriel**, qui suit,
2. **Michel**, écuyer, lieutenant dans les troupes des Colonies,
3. **Pierre-Louis**, écuyer, lieutenant dans lesdites troupes,
4. **Pierre**, écuyer, sieur de Souvigny, enseigne dans les troupes des Colonies, mort sans alliance,

Et du second lit :

5. **Augustin**, cadet dans les troupes des Colonies,
6. **André-Ange**, cadet dans les troupes des Colonies.

**XIV Charles-Gabriel Rousseau**, écuyer, seigneur de Villejoin, né à Louisbourg, lieutenant dans les troupes des Colonies, a épousé, par contrat du 21 septembre 1762, passé à Rochefort devant Guerin et Mérilhon, notaires royaux, **Marie-Charlotte de Lort**, née à Louisbourg, fille de Louis, conseiller du Conseil Supérieur de Louisbourg, et de Barbe le Neuf de la Vallière.

### ***Branche des seigneurs de Brandon, Verneuil, etc.***

**VIIIa Jacques Rousseau**, écuyer, seigneur de Brandon et de Verneuil en Touraine (voir page 3), partagea noblement avec ses frères et sa soeur le 23 décembre 1532, et épousa 1<sup>o</sup> **Jeanne de Beauçay**, et 2<sup>o</sup> **Eléonore Pelloquin**, fille de noble Nicolas, et de Barbe de Noytellion. Du premier lit vinrent :

1. **Etienne**, qui suit,
2. **Hippolyte**, écuyer, sieur de Laubardière, conseiller au Présidial de Blois, qui assista au contrat de mariage de son frère aîné, et mourut sans postérité,
3. **Charlotte**, mariée, par contrat passé à St.-Aignan le 12 novembre 1570, devant René Maussaint, tabellion juré, à **François des Bans**, écuyer, seigneur de Mareuil, fils de

noble homme René, écuyer, seigneur dudit lieu, et de Claude de Preuil. Son père assista à son contrat de mariage, ainsi que ses parents et amis, le comte de St-Aignan, et les parents du futur.

Du second lit sortirent :

4. **Jacques**, écuyer, qui ne vivait plus en 1594,
5. **Hippolyte**, tige de la branche des barons de Vaucemain, seigneurs de Chamoy, rapportée ci-après page 7,
- 6 **Barbe**, mariée à **Pierre le Jard**, écuyer, sieur de la Brosse et de Pouillé, laquelle fut présente avec son mari et Barbe le Jard, sa fille, au contrat de mariage de son frère Hyppolyte.

**IXa Etienne Rousseau**, IV<sup>e</sup> du nom, écuyer, sieur de Courjon et de la Guillebardière, épousa, par contrat passé en la ville de Saint-Aignan le 12 novembre 1583, **Renée de Rouellin**, fille de Pierre, écuyer, sieur de la Vertillière, et de Catherine du Puis, dont :

1. **Antoine** qui suit ,
2. **Nicolas**, écuyer, mort lieutenant de Roi de la Ville de Calais,
3. **Catherine**, présente au contrat de mariage de son frère aîné.

**Xa Antoine Rousseau**, écuyer, sieur de Courjon, contrôleur de la Maison du Roi, et échevin de la ville de Tours, y épousa, par contrat passé devant Vincent Patrix, notaire, le 30 novembre 1611, **Françoise Maldant**, fille de noble Michel, écuyer, sieur du Mortier et de Pourcher, et de Françoise Bigot. Il ne vivait plus le 10 février 1646. Son épouse lui survécut, et eut :

1. **Michel**, qui suit,
2. **Françoise**, mariée à **René de Marges**, écuyer, sieur de Ponteler.

**XIa Michel Rousseau**, écuyer, sieur de Courjon, épousa, par contrat passé à Tours le 10 février 1646, devant Léonard Massonneau, notaire, **Madeleine Joubert**, fille de Nicolas, conseiller du Roi, Trésorier-Général de France au Bureau des Finances de Tours, et de Madeleine Chauvel. Sa mère lui donna en dot 18 mille livres, savoir 7000 livres en argent, et 11000 sur la Terre de Courjon. Il était mort le 30 décembre 1691, sa femme lui survécut. Ses enfants furent :

1. **François**, qui suit,
2. **Michel**, écuyer, sieur de Courjon, capitaine au Régiment des Fuseliers, mort avant le 7 octobre 1693,
3. **Madeleine**, religieuse ursuline à Montrichard,
4. **Françoise**, qui ne vivait plus le 25 décembre 1688. Elle avait épousé **Charles le Jard**, écuyer, sieur de la Vouste, qui, en qualité de tuteur de Marie-Anne, sa fille, partagea noblement avec François Rousseau, son beau-frère, les successions de leurs père et mère, et celle de Michel Rousseau, leur frère et beau-frère.

**XIIa François Rousseau**, écuyer, sieur de Courjon et du Mortier, servit dans le corps de la Noblesse de Bretagne en 1689, à cause de bien qui lui était échu en cette Province, et passa en revue avec les autres Gentilshommes à Clisson et à Redon, au mois de mars et le 7 juin 1689. Le Partisan, chargé par Sa Majesté du recouvrement des taxes faites pour la confirmation de

noblesse sur les Maires et Echevins, et leurs descendants, l'ayant imposé à la somme de 4000 livres, par la raison qu'Antoine, son aïeul, avait été échevin de la ville de Tours, il fit sa déclaration le 21 août 1691, passée à Tours devant Champeau, notaire, signifiée au Greffier de l'Election de Tours le 26 du même mois, portant qu'il ne prétendait point tirer sa noblesse, à cause que feu Antoine, son aïeul avait été échevin perpétuel de la ville de Tours, attendu que son aïeul tenait sa noblesse de sa naissance. Ayant prouvé sa noblesse et ses filiations, jusque et compris Etienne, écuyer, sieur de la Corbillière, de Brandon et de Candé, son quatrième aïeul, il fut déchargé de la taxe, à laquelle il avait été imposé, par Arrêt du Conseil d'Etat du 26 juin 1696, qui ordonna qu'il jouirait et ses descendants nés et à naître en légitime mariage, des privilèges, dont jouissent les autres nobles du Royaume, tant et si longtemps qu'ils vivraient noblement, et ne feraient acte dérogeant à noblesse. Il fut encore recherché pour sa noblesse, et y fut maintenu par deux jugements : l'un, en date du 6 août 1700, rendu par M. de Miromenil, intendant de la province & Généralité de Touraine, et l'autre, du 31 mars 1708, par M. Turgot, intendant de la même province; et enfin ayant été imposé une autre fois à la somme de 4000 livres, il en fut déchargé le 4 décembre 1714, du consentement du Traitant. Il avait épousé, par contrat du 30 décembre 1691, passé devant Guerry et Loriot, notaires royaux à Tours, **Claude-Charlotte Boilleau**, fille de noble Pierre, conseiller du Roi, receveur général des décimes au diocèse de Tours, et de Catherine Adam. Il en eut :

1. et 2. **François-Michel & Charles-César Rousseau**, écuyers, seigneurs de Courjon & du Mortier, morts sans enfants.

### ***Branche des barons de Vaucemain et de Sommeval, seigneurs de Chamoy, en Champagne.***

**IXb Hippolyte Rousseau**, écuyer, conseiller au bailliage et présidial de Blois, né en la ville de Saint-Aignan en Berry, et baptisé le 3 février 1566 (voir page 6), transigea, par acte du 6 septembre 1594, passé devant Louis Herpin, notaire à Blois, avec son cousin germain maternel, fils de noble Nicolas Pelloquin, sieur des Landes, et d'Anne Ryart, touchant certain objet des successions de défunts noble Nicolas Pelloquin et Barbe de Noytellion, ses aïeul et aïeule maternelle, père et mère de défunte Léonore Pelloquin, en son vivant, mariée à feu Jacques Rousseau, écuyer, sieur de Brandon en son vivant demeurant en la ville de Saint-Aignan, père et mère d'Hippolyte. Il fut reçu en l'Office de conseiller au bailliage et Présidial de Blois, le 23 janvier 1597, dont il prêta serment ledit jour. Il épousa 1° **Claude Fichet**, et 2° par contrat du 23 janvier 1605 passé devant Louis Herpin, notaire de Blois, **Rose Boullais**, soeur de Gabriel, écuyer, archer des Garde-du-Corps du Roi, et d'Anne Boullais femme d'Isaac de Hosquin, écuyer, archer des Gardes-du-Corps du Roi, et fille de Louis Boullais, et de Pasquière Boreau. Il vivait encore en 1618, et eut de son premier mariage :

1. **Hippolyte**, écuyer, sieur de la Belandière qui épousa Catherine Coyer. Il fut présent avec sa femme, en 1643, au contrat de mariage de Jacques Rousseau, écuyer, sieur de Laubardière, son frère consanguin, avec Catherine Godineau,
2. **Nicolas**, écuyer, âgé de 5 à 6 ans lors du second mariage de son père en 1605.
3. **Marie**, âgée de 8 ans en 1605,  
Les enfants du fecond lit furent :
4. **Jacques**, qui suit,
5. **Arnaud**, écuyer, sieur de la Hermonière, gendarme de la Compagnie des Chevaux-Légers

du Cardinal de la Valette. Il donna quittance à sa mère, par acte passé le 5 septembre 1633, devant Helye Chicoyneau, notaire à Blois, de la somme de 400 livres en déduction du droit qu'il avait en la succession de feu son père,

6. **Rose**, mariée à noble **Jacques de Vigreux**, conseiller au Présidial de Blois, dont N... de Vigreux, écuyer, capitaine d'Infanterie, chevalier de Saint-Louis, et chevalier d'honneur en la Chambre des Comptes de Blois.

**Xb Jacques Rousseau**, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, sieur de Laubardière, épousa, par contrat du 26 avril 1643, **Catherine Godineau**, fille de noble François, conseiller du Roi, lieutenant en l'élection particulière du bas Vendomois, et de Marie Petit. Il en eut:

1. **Jacques**, III<sup>e</sup> du nom, écuyer, sieur des Bordes, mort sans postérité. Il épousa **Louise de Monceau**, de la même famille que les seigneurs de Villiers, de Tignonville et des Touches,
2. **Louis**, qui suit,
3. **Claude**, prieur Commendataire de St.-Louis du Sauzay,
4. **Pierre**, écuyer, sieur de la Hermonière, mort sans alliance,
5. **Gabrielle**, mariée à **Calixte Largentier**, écuyer, seigneur de la Loge-Pomblain, dont :

A. **Louis**, seigneur de la Loge-Pomblain, capitaine au Régiment de Lyonnais, mort le 24 novembre 1689, sans postérité,

B. **Marie**, mariée à **Cécile Pot**, Chevalier, seigneur de Turgy, décédés sans enfants,

C. **Charlotte**, mariée à **Philippe de Berrey**, écuyer, seigneur de Vaudes, capitaine au régiment d'Orléans, cavalerie.

**XIb Louis Rousseau de Chamoy**, chevalier, baron de Vaucemain et de Sommeval en Champagne, Seigneur de Chamoy, la Brossotte, Montigny, la Forêt-Beauregard, du Mesnil-St.-Georges et d'Auxon, aussi en Champagne, gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi, résident de Sa Majesté Louis le Grand<sup>8</sup> près le Roi de Suède, son Envoyé extraordinaire vers l'Evêque de Munster, le Prince et Duc de Hanovre, et l'Electeur de Saxe, et son Ministre Plénipotentiaire à la Diète Impériale tenue à Ratisbonne, se fit connaître par une grande capacité dans le maniement des affaires, et se conduisit avec la plus sage politique, dans toutes ses négociations. Il est mort le 2 décembre 1711, et avait épousé, par contrat du 28 janvier 1691, passé devant Aumont le Jeune et le Quin, notaires au Châtelet de Paris, **Charlotte Rallu**, fille de Jacques, conseiller du Roi et de Charlotte Lempereur. Elle était soeur d'Anne-Marguerite, fondatrice de l'Hôpital-Général et Communauté des Dames Hospitalières de la Ste-Trinité de Montdidier en Picardie, en laquelle elle a aussi fondé huit places pour de pauvres demoiselles qui, pour y être admises, doivent faire les mêmes preuves de noblesse qu'on les fait à la Maison Royale de St-Cyr-lès-Versailles. Ladite Charlotte Rallu avait pour soeur consanguine Marguerite Rallu, femme de François de Remond, chevalier, gentilhomme du duché de Bourgogne. Louis Rousseau a eu de son mariage :

1. **Louis**, chevalier, seigneur de Chamoy, gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi, marié par contrat du mois de juin 1742, à **Anne Petit**, Il est mort sans postérité le 5 octobre 1742,
2. **Pierre-Jacques**, qui suit,
3. **Anne-Angélique-Henriette**, morte sans alliance,

---

8 Louis XIV.

4. **Charlotte-Louise**, née à Ingolstadt le 18 juillet 1702, mariée, en avril 1722, à **Denis de Palluau**, chevalier, marquis de Palluau, chevalier de l'Ordre de St.-Lazare, dont un fils et trois filles.

**XIIb Pierre-Jacques Rousseau de Chamoy**, chevalier, baron de Vaucemain et de Sommeval, seigneur de Chamoy, de la Brossotte, Montigny, la Forêt-Beauregard, du Mesnil-St.-Georges et d'Auxon, né le 19 mai 1705, a été capitaine au Régiment de St.-Simon, infanterie, est chevalier de St.-Louis et lieutenant-général, pour le Roi, du Gouvernement de Paris. Il a épousé, par contrat du 14 juillet 1745, passé devant Laideguive et son confrère, notaires au Châtelet de cette ville, **Anne-Marguerite le Clerc de Lesseville**, fille de Charles-Bertrand, chevalier, seigneur de St.-Prix, etc, conseiller au Parlement de Paris, et d'Anne le Clerc de Lesseville. Leurs enfants sont :

1. **Anne-Claude**, qui suit,
2. **Louis-François**, chevalier, seigneur de la Brossotte, né le 2 juin 1748, d'abord mousquetaire de la Garde du Roi dans sa première Compagnie le 1<sup>er</sup> juin 1766, puis capitaine-lieutenant<sup>9</sup> au régiment Général, Cavalerie, en 1767, et capitaine commandant un escadron du même régiment en 1775,
3. **Louis-Jacques**, chevalier, seigneur de Sommeval, né le 7 septembre 1757, sous-lieutenant du régiment Colonel-Général, cavalerie,
4. **Anne-Charlotte**, née le 2 avril 1747, mariée, le 20 août 1765, à **Charles Aubourg**, marquis de Boury, lieutenant aux Gardes-Françaises, avec brevet de Colonel, chevalier de Saint-Louis,
5. **Anne-Louise**, née le 3 novembre 1749, mariée, le 7 février 1769, à **Jean-Gabriel-François-Louis de Contaud**, baron de Coulanges, seigneur du Val de Mercy, etc, lieutenant-colonel du régiment Colonel-Général, cavalerie, et chevalier de Saint-Louis,
6. **Anne-Charlotte**, née le 11 août 1753, mariée le 20 février 1776 à **Nicolas-François de Saint Pol**, chevalier, comte de Masle, seigneur du dit lieu, la Soublière, etc, ancien capitaine au régiment de Poitou, infanterie, et chevalier de Saint-Louis.

**XIIIb Anne-Claude Rousseau de Chamoy**, appelé le marquis de Chamoy, chevalier, seigneur d'Auxon, né à Paris le 8 avril 1746, d'abord cornette au régiment de Royal-Roussillon par brevet du 8 avril 1762, nommé, en mai 1763, sous-lieutenant de la Mestre-de-Camp du Régiment Commissaire-Général, cavalerie, est aujourd'hui<sup>10</sup> capitaine au même régiment. Il a épousé, le 18 janvier 1774, **Marguerite-Rose Sauvage**, fille de messire André-Jean, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils, Grand-Audier de France, et de Rose-Victoire de la Fontaine.

### ***Branche des seigneurs de Lestang, de la Boursière et de Candé***

**VIIIc Antoine Rousseau**, écuyer, sieur de Candé, bailli de Saint-Aignan en Berry (voir page 3), partagea noblement, avec ses frères et sa soeur, le 23 décembre 1532, les successions de ses père et mère, et fut présent au contrat de mariage, du 20 janvier 1540, d'Etienne, son frère aîné. Il épousa **Perinnelle de Revers** ou **Rouere**, fille du lieutenant-général de la ville de

<sup>9</sup> Et maître de camp ?

<sup>10</sup> Au moment où écrit la Chesnay-Desbois.

Loches en Touraine, dont :

**IXc René Rousseau**, écuyer, seigneur de Lestang, de la Boursière et de Candé, qui fut homme d'armes, en 1586, de la compagnie de 50 hommes d'armes des Ordonnances du Roi, commandée par Jean Babou, chevalier, comte de Chaumont, maître de camp général de la Cavalerie légère de France. Il fit, en cette qualité, les campagnes de 1586 et 1587, suivant un certificat du 7 décembre 1587, fut aussi, en 1586, lieutenant de la compagnie des arquebusiers à cheval du maréchal d'Aumont, commandée par son beau-frère, capitaine de la même compagnie, servit ensuite dans l'armée de Bretagne, commandée par Henri de Bourbon, duc de Montpensier, alors prince de Dombes, contre le duc de Mercoeur, suivant un certificat de ce prince, du 25 juillet 1589, daté de Saumur, se signala dans tous les sièges et actions de son temps, se trouva, en 1592, au combat de Craon, passa ensuite dans la compagnie de 50 hommes d'armes d'Ordonnances de M. de Souvré, chevalier des Ordres du Roi, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Majesté en Touraine où il servit encore en qualité d'homme d'armes le 8 juin 1594, ainsi qu'il confie par le certificat du seigneur de Souvré, donné à Tours les mêmes jours, mois et an. Ayant été imposé à la taille comme roturier, il fit faire une enquête le 27 juin 1586, devant le Bailli d'Amboise, composée de six témoins tous gentilshommes, âgés de 70, 72 à 75 ans, lesquels déposèrent unanimement, qu'Etienne, III<sup>e</sup> du nom, écuyer, sieur de la Corbillière, aïeul de René, était issu d'une des plus nobles et des plus anciennes Familles du comté de Tonnerre en Bourgogne, où ils avaient connu plusieurs de ses parents, qui tous y vivaient noblement et étaient réputés gentilshommes d'extraction, que le même Etienne, aïeul de René, cadet de la Maison, avait suivi le parti des armes qu'ensuite, il avait accompagné en Berry, en qualité d'écuyer, René de Beauvilliers, comte de Tonnerre et de Saint-Aignan, qu'il s'était établi à Saint-Aignan où il avait épousé Jeanne de Bellier, et que le seigneur de Beauvilliers, en récompense de ses services, lui avait donné l'Office de Bailli de Saint-Aignan. En conséquence de cette enquête, et sur la production des titres que René Rousseau fit pour prouver encore mieux sa noblesse, le bailli d'Amboise, par sentence du 11 juillet 1586 (dont l'original est dans les archives de M. Rousseau de Chamoy), ordonna que René, comme étant de qualité noble, serait rayé et biffé du rôle des tailles. Son fief de Lestang ayant été saisi pour ne s'être pas trouvé à la convocation du ban et arrière-ban, il en obtint la main-levée par sentence rendue le 27 décembre 1587, par le président juge et lieutenant-général en Touraine au Siège Présidial de Tours. Il était mort avant le 16 mars 1614. Il avait épousé, par contrat du 4 mars 1582, **Marie le Large**, de la ville d'Amboise, où il se fixa. De ce mariage vinrent :

1. **Georges**, écuyer, seigneur de Lestang, servait, en 1614, dans le régiment des Gardes-Françaises, compagnie de Castelnau, partagea avec son frère et sa soeur, le 16 mars 1614, la succession de son père, et tranfigea, par le même acte, avec sa mère, à laquelle il donna l'usufruit du fief de Candé, situé en Berry, paroisse de Faverolles, du lieu de Mil et de Lestang-Bellier. Ayant été imposé à la taxe de 200 livres, à cause de son lieu noble de Lestang, qui avait été saisi pour cette somme, il prouva sa noblesse devant les Commissaires nommés par le Roi, pour la levée des droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts dans le ressort du Parlement de Paris, lesquels, sur la production des titres justificatifs de sa noblesse, rendirent leur jugement à Paris, le 16 janvier 1618, par lequel ils le déclarèrent exempt de la contribution aux droits des francs-fiefs et nouveaux acquêts, et le déchargèrent de la taxe de 200 livres à laquelle il avait été imposé, avec mainlevée de la saisie faite de son lieu noble de Lestang. Il mourut sans alliance.
2. **Antoine**, qui suit,
3. **Marie**, qui épousa **Claude du Remort**, elle partagea noblement avec ses frères.

**Xc Antoine Rousseau**, II<sup>e</sup> du nom, écuyer, seigneur de Lestang, ayant aussi été imposé au rôle des tailles de la Paroisse d'Aubigny en Poitou, produisit les titres justificatifs de sa noblesse, et en conséquence obtint, le 14 décembre 1633, une sentence en l'élection principale du Poitou, à Poitiers, par laquelle, attendu qu'il était noble et d'extraction noble, il fut ordonné qu'il serait rayé et biffé du rôle des tailles de ladite paroisse d'Aubigny, avec défenses de l'y imposer à l'avenir. Il avait épousé **Esther de Vidard**, d'une maison du Poitou, dont les marquis de Sainte-Clere, famille qui de cette province a passé en Champagne et à Paris, il mourut sans enfants. Sa veuve fut imposée à la contribution pour le droit des francs-fiefs et sa métairie de la Cottinière et fon fief Guillochon ayant été saisis, elle produisit les titres justificatifs de la noblesse de feu son mari ce qui la fit décharger de ladite taxe par sentence du 17 octobre 1659, rendue par le président et le commissaire subdélégué pour le droit des francs-fiefs en l'élection de Thouars.

## Sources

- CD : Dictionnaire des familles françaises, La Chesnay-Desboys.

## Table des noms

Adam	7	Le Marié	4
Aillebout (d')	4	Le Neuf	4
Aubourg	9	Le Neuf de la Vallière	4, 5
Babou	10	Lempereur	8
Bans (des)	5	Lort (de)	5
Baudron	4	Maillé (de)	3
Beauçay (de)	5	Maldant	6
Bellier (de)	3	Marges (de)	6
Berrey (de)	8	Monceau (de)	8
Bertrand	4, 5	Noytellion (de)	5
Bigot	6	Palluau (de)	9
Boilleau	7	Pelloquin	5, 7
Boreau	7	Petit	8
Boullais	4, 7	Pot	8
Brebier	3	Preuil (de)	6
Chaffin de Thierry (de)	4	Puis (du)	6
Chauvel	6	Rallu	8
Contaud (de)	9	Remond (de)	8
Coyer	7	Remort (du)	10
Fichet	7	Revers (de)	9
Fontaine (de la)	9	Ricoul	3
Ganne-Falaise (de)	5	Rouan (de)	3
Ginet	3	Rouellin (de)	6
Giraudet	4	Ryart	7
Godineau	7, 8	Saint Pol (de)	9
Hosquin (de)	7	Sauvage	9
Joubert	6	Tarride du Haget	5
Le Clerc de Lesseville	9	Tour (de la)	4
Le Coustre	4	Vidard (de)	11
Le Jard	6	Vigreux (de)	8
Le Large	10		

Pour contacter l'auteur :

**Amaury de la Pinonnais**  
**3, rue Passe Partout**      La Pinonnais  
**95800 Cergy-le-Haut**      44170 Nozay

<http://pinonnais.free.fr>  
[pinonnais@free.fr](mailto:pinonnais@free.fr)

---

*Note :*

*Ce document vous a été remis gratuitement. S'il vous a été envoyé par courrier ordinaire, la somme demandée n'a servi qu'à couvrir les frais de port et d'impression. Si vous êtes satisfait de ce travail, merci d'encourager son auteur.*

---

---

Copyright (c) 2001-2005 par Amaury de la Pinonnais. Ce document peut être redistribué uniquement selon les termes de la licence Open Publication (Open Publication License), v1.0 ou ultérieure, avec les restrictions qui suivent ici. La dernière version de cette licence est actuellement disponible sur le site <http://www.opencontent.org/openpub/>, ou sur simple demande auprès de l'auteur.

La distribution de ce document ou d'une version dérivée de ce document dans un but commercial sous n'importe quelle forme (livre, revue, Internet, etc) est interdite sans la permission écrite du possesseur des droits de copie (copyright).

Ce document est strictement à usage familial et généalogique. Son utilisation même partielle est rigoureusement interdite hors de ce contexte sans la permission écrite du possesseur des droits de copie.

Ce document peut être reproduit et distribué en partie ou en intégralité, sur tout support physique ou électronique, pourvu que cette notice soit préservée et incluse dans chaque copie, et que cette reproduction et distribution respecte les termes de la licence Open Publication, avec les restrictions apportées ici.

---

*La nature même de ce document implique de fréquentes mises à jour. Beaucoup des informations contenues dans ce document sont de nature confidentielle. C'est pourquoi l'auteur tient à rappeler qu'en cas de copie et redistribution de ce document, l'Open Publication License vous demande et recommande très fortement d'avertir l'auteur du document de vos intentions dans un délai raisonnable (30 jours pour une publication). Ce délai lui permettra de vous fournir une version à jour de ce document.*

*L'auteur vous encourage à lui poser toute question relative à la copie/redistribution de ce document.*

**V2.00.OOo/05.04**